

**TITRE DE L'ARTICLE :**

COOPÉRATION TERRITORIALE, TRANSFRONTALIÈRE : CONSTRUIRE LE FUTUR

FORMATIONS ET INSERTION PROFESSIONNELLE

**NOM DE L'AUTEUR : BOTTEGHI ROBERT**

PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS ASSOCIÉ - UNIVERSITÉ DE NICE SOPHIA - ANTIPOLIS  
INGÉNIEUR TERRITORIAL EN CHEF

**1. Introduction**

« Construire le futur ..... », face à ce défi dans un moment aussi complexe et incertain, que dire qui ne risquerait pas d'être aussitôt périmé dès les actes du colloque publiés ?

Dans une période où, à force d'oublier l'essentiel pour l'urgence, comment aller vers l'essentiel alors que le plus souvent nous sommes « prisonnier du court terme »<sup>1</sup>, et quel intérêt portons nous, chacun là où nous sommes, à l'urgence de l'essentiel ?

« Luxe .... » dirons certains en observant, par exemple, l'urgence des situations professionnelles de certains de nos néo - diplômés.

Si nous sommes ici, mes collègues<sup>2</sup> et moi, c'est pour porter témoignage et ouvrir des perspectives.

Notre conviction forte, enracinée dans une pratique professionnelle de terrain et dans notre expérience d'enseignant<sup>3</sup>, est que ce travail sur l'essentiel est désormais incontournable. Essayons de le démontrer.

Ma contribution au sein du groupe scientifique dit « espace Pyrénées - Méditerranéen » porte sur les formations initiales, continues (2) puis traite des métiers, de l'insertion professionnelle et des statuts (3). Elle se conclue par des préconisations pour les professionnels, les néo - diplômés ainsi que des propositions d'axes de recherche (4).

---

<sup>1</sup> Jean-Louis Servan - Schreiber « Trop vite » Ed. Albin Michel - avril 2010

<sup>2</sup> Mme Martine Camiade (Professeur à l'Université de Perpignan) et Michel Casteigts (Professeur Associé à l'Université de Pau.

<sup>3</sup> R. Botteghi « Vivre et penser la coopération transfrontalière. Vol. 1 les régions frontalières françaises. Ed. Franz Steiner Verlag - Stuttgart (D)

## 2. Les formations initiales et continues

Lors du colloque européen de Lille ces thèmes avaient fait l'objet d'un atelier. Mon propos situe dans le prolongement d'une précédente communication<sup>4</sup> et des travaux menés dans le cadre du projet « Interform »<sup>5</sup>

### 2.1 Se former à quoi et dans quel contexte ?

De quoi parlons t on ? est-ce si évident que cela, certes pas ! ...la coopération transfrontalière est une matière multiforme, pluridisciplinaire, aux contours imprécis. Comment l'appréhender ?

- par des définitions comme celle de la convention de Madrid<sup>6</sup> «.....toute concertation visant à renforcer et à développer les rapports de voisinage entre collectivités ou autorités territoriales relevant de deux ou plusieurs parties contractantes ainsi que la conclusion des accords et des arrangements utiles à cette fin » ou bien celle de la MOT <sup>7</sup> « il s'agit d'une démarche de coopération de proximité entre des entités publiques locales contenues relevant d'ordres juridiques nationaux différents autour de problématiques communes »

- par les étapes d'une histoire toute récente comparée à l'échelle de celle de nos Etats - nations : de 1945 - 1979 le temps des pionniers<sup>8</sup>

de 1980 à 1990 : la reconnaissance officielle de la coopération<sup>9</sup>

depuis 1990 : la coopération est encouragée par l'union européenne avec les programmes INTERREG

- par les réalités physiques, géographiques et humaines forts disparates sur les frontières internes et externes de l'Union européenne.

Ce sont ces raisons qui font que ce travail ne prétend pas à l'exhaustivité. Il témoigne des situations des frontières de la France. Sa typologie est une des plus riches. La France serait l'État au monde qui en comporte le plus : 35 frontières terrestres et maritimes en France métropolitaine, dans les Départements d'Outre mer, les Collectivités et Pays d'outre mer (dont 4 RUP<sup>10</sup> éligibles à l'objectif 3 - coopération territoriale européenne). Peu de gens savent que la plus longue frontière de la France<sup>11</sup> est celle avec le Brésil avec ses 730 Km !

<sup>4</sup> Mission opérationnelle Transfrontalière (MOT) - Lille novembre 2007 [www.espaces-transfrontalier.org/colloque/ACTES.pdf](http://www.espaces-transfrontalier.org/colloque/ACTES.pdf)

<sup>5</sup> Actes des « Entretiens du transfrontalier » [www.espaces-trsnfrontalier.org/indexsite.php](http://www.espaces-trsnfrontalier.org/indexsite.php)

<sup>6</sup> Conseil de l'Europe - Convention de Madrid - article 2 - 1980

<sup>7</sup> Mission Opérationnelle Transfrontalière - guide pratique de la coopération transfrontalière parue en 2006.

<sup>8</sup> avec la construction de l'aéroport de Bâle-Mulhouse en 1958, la première euro région en 1960 (Gronau), la création de l'association des régions frontalières européennes et en 1977, l'accord sur la coopération transfrontalière des pays scandinaves.

<sup>9</sup> en 1980 la convention cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales, en 1986 les états du Benelux signent une convention, 1987 la création du conseil du Léman

<sup>10</sup> RUP : région ultra périphérique de l'Union Européenne

<sup>11</sup> avec l'Espagne 623 Km, la Belgique 620 Km, la Suisse 573 Km, l'Italie 488 Km, l'Allemagne 451 Km, Le Luxembourg 73 Km, Andorre 56,6 Km et la Principauté de Monaco 4,4 Km

## 2.2 peut-on mettre en évidence une typologie des formations ?

Les études exhaustives sur les formations initiales et continues en matière de coopération transfrontalière en Europe (mais aussi en France) sont presque inexistantes.<sup>12</sup> Une recherche réalisée par la MOT en 2007 estimait que pour toute l'Europe, une trentaine d'institutions intervenaient directement ou indirectement dans ces champs de formation et moins d'une vingtaine sur la coopération transfrontalière explicitement. L'enquête exhaustive reste à réaliser.

Que trouve t on ?

- *des formations universitaires*

par spécialité disciplinaire souvent de niveau DESS/Master<sup>13</sup>, se sont développées des formations aux coopérations territoriales, transfrontalières (à la fois sur le transfrontalier et en transfrontalier)<sup>14</sup>, des formations plus larges, type « affaires européennes », comportant un ou plusieurs modules sur la coopération territoriale, transfrontalière<sup>15</sup> et quelques rares exemples de formation en transfrontalier, comme celle commune à deux universités frontalières<sup>16</sup>.

- *des formations continues dans les administrations publiques*

autour des années 95 se sont développé des formations « professionnalisantes » CEES<sup>17</sup> ou l'ENTPE<sup>18</sup> pour les fonctionnaires d'État ou à L'ENSP<sup>19</sup> pour la fonction publique hospitalière et au CNFPT (dont INET et ENACT) pour la fonction publique territoriale.

- *des formations généralistes voire thématiques dans des instituts et des initiatives de diverses natures.*

En France l'initiative la plus remarquable, la plus pérenne et à la légitimité incontournable est l'Euro Institut de Kehl. D'autres cycles de formation plus éphémères ont existé. Par exemple entre 1990 et 2000 sur financements européens, l'ARFE<sup>20</sup>, a développé un réseau d'assistance et de formation

<sup>12</sup> En 2005 le Conseil de l'Europe a réalisé un travail d'analyse (training institutions in transfrontier co-opération : an overview) par PASI Paolo) qui concluait que "...les formations structurées dispensant un enseignement sur les pratiques transfrontalières à proprement parler sont plus rares. »

<sup>13</sup>diplôme d'études supérieures spécialisées - niveau de troisième cycle - désormais Master (dans le cadre de la réforme dit 3LMD »)

<sup>14</sup> par exemple les deux Master 2 professionnels ici représentés par leur directeur (masseur de Bayonne, Pasteur de Perpignan,

<sup>15</sup> c'est le cas par exemple du munster affaire européennes d'université de Provence ou celui de l'université de Strasbourg

<sup>16</sup> On peut citer le diplôme universitaire conjoint des universités de gènes en Italie de Nice en France diplôme intitulé droit économie du développement des zones frontalières (de 2002 à 2005).

<sup>17</sup> centre d'études européennes de Strasbourg

<sup>18</sup> Ecole Nationale des Travaux Publics de l'État - Lyon

<sup>19</sup> école nationale de santé publique à Rennes

<sup>20</sup> l'association des régions frontalières européennes

« Lace »<sup>21</sup> . A partir de 1998 l'action de la MOT à été très conséquente : séminaires thématiques, publications, site Internet et le remarquable projet « Interform » dont les résultats ont été hélas fort peu exploités. Le volumineux et riche rapport de synthèse (297 pages) élaboré par notre collègue M. Casteigts (disponible sur le site de la MOT) demeure plus que jamais d'actualité !

D'autres propositions de formation d'origines publiques (par exemple le pôle européen des écoles de service public à Strasbourg, ou les actions menées à Lille par exemple), associatives (comme CCRE ou la CRPM) ou des prestataires privés se sont développées.

De ce panorama peut-on faire émerger une typologie ?

La question est encore largement ouverte. La réponse formulée en 2000 par le collège coopératif de Bretagne<sup>22</sup> me semble toujours pertinente. Elle distingue 4 types :

- a) formation initiale universitaire (Master 2 Pro) transversale/dominante disciplinaire
- b) formation continue généraliste d'accueil et d'adaptation à la fonction transfrontalière
- c) Euro - institut
- d) groupes de recherche/action/ avec capitalisation et valorisation des recherches

### 2.3 Les enjeux actuels des formations

*Pour la famille universitaire*, chaque profil de Master a une configuration spécifique : prégnance du territoire de proximité et de ses relations historiques, existence de facultés, d'instituts ou de laboratoires de recherche travaillant sur les différentes disciplines nécessaires à la coopération transfrontalière<sup>23</sup> et avant tout la volonté et le charisme d'enseignants - chercheur motivés, d'instances universitaires et territoriales qui viennent en appui ou en relais. Ces formations ne me semblent pas à ce jour être remises en cause. Globalement le recrutement s'effectue sans difficulté notable.

Pourquoi ? trois causes principales expliquent cette situation :

- l'existence d'une demande pour ces formations dites « affaires européennes ».

<sup>21</sup> linkage assistance for coopération in europe

<sup>22</sup> dont le titre était « passeurs de frontières ») sur commande de la MOT

<sup>23</sup> en se rappelant bien que cette dernière ne constitue en aucun cas une compétences supplémentaires pour les collectivités territoriales, mais une manière d'exercer ses compétences

- une perspective professionnelle (même s'il s'agit de métiers de « niche ») plus lisible que celle des parcours disciplinaires aux débouchés incertains.
- une réponse aux attentes d'étudiant(e)s européen(ne)s et étranger(e)s.

Les formations de Master sont liées à une programmation quadriennale universitaire. Elles peuvent s'articuler avec des projets de PRES<sup>24</sup> transfrontaliers.

*Pour les formations CNFPT, la situation est plus contrastée. Elle se caractérise malgré la volonté des équipes pédagogiques, par une difficulté majeure, leur faible attractivité. Le nombre d'agents territoriaux qui s'inscrivent au titre de plan individuel de formation est faible. Cette institution a engagé un travail de fond sur cette question.*

La pratique de terrain amène à en souligner trois causes :

- la génération d'agents territoriaux qui n'a eu, avant sa prise de poste pas ou très peu de formation « Europe », dans le contexte national actuel, n'est naturellement pas motivée pour un effort de formation sur cette thématique.
- dans nombre de collectivités territoriales, le métier « affaires européennes », est peu valorisé. Rares sont les directions qui invitent leurs agents à se former.
- en termes de carrière, la fonction « Europe – coopération territoriale » n'est actuellement pas celle qui ouvre le plus de perspective de carrière.

*Pour les Euro Institut, c'est sur la frontière franco-allemande que se situe actuellement la plus belle initiative. Ce modèle devrait vraiment pouvoir se diffuser. En France des projets sont en cours sur la frontière franco - espagnole (Euro institut Catalan transfrontalier à Perpignan et Euro institut Atlantique Pyrénées à Bayonne) et dans les Antilles Françaises (Euro institut Caraïbe à Fort de France).*

*la quatrième famille est parfaitement illustrée par le cycle de séminaires « Fare ».*

### 3. Métiers et insertion professionnelle

En France à partir des années 90, une première génération, plutôt militante et passionnée, souvent esseulée et contrainte fréquemment à l'improvisation a émergé. Elle a été bien décrite dans un travail de « recherche - action » engagé en 2000 à l'instigation de la MOT<sup>25</sup>. Une des conclusions était que « de nouvelles fonctions apparaissent, de nouveaux métiers se construisent, mais il est encore prématuré de parler de nouvelle profession, notamment en raison

<sup>24</sup> pôles de recherche et d'enseignement supérieur

<sup>25</sup> « Passeurs de frontières » Les acteurs professionnels de la coopération transfrontalière : processus de professionnalisation et besoins de formation - Collège coopératif de Bretagne - MOT Août 2000

de la faiblesse de la reconnaissance sociale de ces nouvelles pratiques »<sup>26</sup>. Dix ans après cette affirmation est probablement toujours d'actualité.

Pour les besoins de formation, les auteurs soulignent le fait que cette première génération d'acteurs « hautement qualifiés, le plus souvent fonctionnaires, déploient une palette de compétences riches et diversifiées et bénéficient de nombreuses opportunités de les entretenir et d'en acquérir de nouvelles ». Ses statuts étaient forts divers et liés à des spécificités locales.

En 2001/2002 le CNFPT (Direction Europe et International – Paris) a mis en place un groupe de travail ayant pour mission l'élaboration d'un référentiel métier sur le champ du "transfrontière" afin de qualifier les métiers. En 1993 il avait alors identifié lors de sa première nomenclature des métiers territoriaux un seul métier regroupant l'ensemble des champs européens et internationaux : le développeur de projets transnationaux.

Une des difficultés majeures qu'a du affronter ce groupe d'experts a été de trouver un consensus sur un terme générique pour des métiers qui couvrent des champs tels que le transfrontalier, le transnational, l'interrégional, la coopération territoriale européenne. Il a retenu la distinction entre :

- gestionnaire de programmes,
- conseil en ingénierie de projets
- chefs de projet.

Ce travail a été pris en compte dans la réactualisation de la nomenclature des métiers territoriaux pilotée par le CNFPT en 2004 (fiche 65) puis en 2008.

Désormais il n'existe plus qu'un seul métier<sup>27</sup> : «chef de projet relations transfrontalières européennes internationales». Il relève du domaine d'activités « politiques publiques d'aménagement et de développement territorial », de la famille « professionnels de l'intervention sociale, du développement local et de l'emploi », avec correspondance avec le secteur privé ROME, comme « conseiller en développement local »

La fiche indique d'autres appellations : conseiller, animateur, coordonnateur en projets transfrontaliers, européens et internationaux - Responsable des affaires transfrontalières, européennes et internationales - Chef de projet, chargé de mission coopération territoriale européenne, coopération décentralisée.

---

<sup>26</sup> Fonctions : ensemble d'activités et de tâches dont la nouveauté est manifeste et qui enrichissent des métiers et des professions  
Métiers : groupe d'emplois ayant en commun un objet professionnel et un champ de compétences bien repéré  
Profession : forme plus élaborée du métier, est définie par un objet, une expertise, une déontologie et un système de reconnaissance (titres, qualification) et de contrôle de l'accès à la profession

<sup>27</sup> <http://cnfpt.fr/fr/particuliers/> fiche N° 11/B/08

Pour le CNFPT ce métier n'apparaît pas dans la liste des métiers à fort potentiel et son statut est celui d'agent de catégorie A, filière administrative ou technique. Au-delà de la logique « métiers - activités - compétences », il reste à poser la réflexion stratégique en termes de poste, de reconnaissance et de légitimité et de statut dans l'organisation.

#### 4. Préconisations et propositions

4.1 des préconisations en direction des professionnels, des néo - diplômés, sur les questions de capitalisation, de transferts de savoir et de savoir-faire et d'insertion professionnelle :

- poursuivre le travail de capitalisation et de transmission visant à constituer un corpus de concepts, d'outils voire de normes prescriptives, capable d'assurer la transmission entre les générations. Comment passer d'une formation se fondant quasiment uniquement sur de l'échange de bonnes pratiques à une formation qui s'appuierait à la fois sur des idées et des concepts (le pourquoi avant le comment) et du savoir-faire (hélas souvent des cas non reproductibles) ?

- approfondir les recherches pluridisciplinaires sur l'évolution des fonctions des frontières intracommunautaires (sans oublier les frontières maritimes et celles externes à l'Union européenne)

- faire vivre ces concepts dans le quotidien des idées. Pour exister de manière pérenne, il ne suffit pas d'avoir identifié et combattu parfois « jusqu'au don de soi...professionnel », il faut que certains parmi nous aient la faculté, l'instinct, l'autorité, le charisme qui permettent à ces faits d'être établis en tant que concept, d'être identifiés par ceux qui ne les voyaient pas même s'il les avait sous le nez.

- élargir le public cible de ces formations qui ne doivent plus se limiter à celui « de la tribu des professionnels » et s'élargir inexorablement vers d'autres publics et en tout premier lieu les citoyens.

- poursuivre des actions de valorisation<sup>28</sup> en termes de statut, de fonctions, afin que ces métiers soient plus attractifs pour les nouvelles générations et qu'ils soient reconnus.

---

<sup>28</sup> A l'exemple du réseau professionnel « MetCoop » développé par le CNFPT PACA

## 4.2 Propositions d'axes de recherche théorique et/ou appliquée

Dans la conjoncture actuelle, il est souvent difficile d'exercer ces métiers de la coopération territoriale. Les causes en sont multiples et les contextes locaux forts différents certes, mais il est devenu nécessaire d'approfondir cet enjeu aussi bien au plan théorique qu'au plan expérimental.

Deux d'axes de recherche devraient être privilégiés :

*4.2.1 tout d'abord la nécessité de construire un « autre discours, imaginaire collectif » sur le rôle de cette limite, désormais l'une parmi d'autres, que constitue la frontière. C'est là le chantier de la nouvelle construction intellectuelle de la question territoriale transfrontalière.*

Après des siècles d'une construction institutionnelle parfaitement entrée dans les esprits, les nouveaux territoires (d'actions, économiques) viennent perturber les représentations spatiales. Si les territoires ont toujours existés, ils sont aujourd'hui plus nombreux et plus complexes. L'idée de la complexité territoriale désigne « l'ensemble des processus qui, dans les mécanismes politiques, économiques et sociaux, conduisent d'une part, à une démultiplication des domaines et une imbrication des espaces de référence, d'autre part, à une différenciation des temporalités et des territorialités en fonction desquelles les pratiques sociales et spatiales sont vécues et structurées »<sup>29</sup>

Ces nouvelles constructions territoriales ont entraîné trois grands changements<sup>30</sup> :

- la diversification des processus de construction identitaire et des lieux de cette affirmation.
- la diversification des modalités pratiques et techniques des rapports à l'espace et au mouvement.
- la diversification des échelles au sein desquelles les actions collectives trouvent leur pertinence.

Dans une société fondée tout à la fois sur la mobilité géographique et l'éparpillement des appartenances sociales, le territoire est rarement donné a priori comme un élément structurant. Y.Barel dans ses travaux sur la dialectique entre le territoire et ses codes sociaux, démontre que ces relations sont fondamentalement ambiguës<sup>31</sup>.

<sup>29</sup> Debardieux B. et Vannier M. in « Ces territoires qui se dessinent » Ed. de l'Aube 2002 - P.14 et S.

<sup>30</sup> Dubois J. in « les politiques publiques territoriales - la gouvernance multi-niveaux face aux défis de l'aménagement » Presse universitaires de Rennes - octobre 2009

<sup>31</sup> Barel Y. Territoires et codes sociaux - 1981 - Grenoble - Document du CEPS.

Il ne saurait exister de territoire sans un code qui lui donne sens et la question territoriale ne se laisse pas facilement cerner. Certes, le territoire est toujours présent puisque toute activité humaine est par définition « localisé », mais il s'agit de plus en plus souvent d'un territoire choisi à la carte, dans le construit social, voire politique dans le cadre des procédures publiques. Ce local là est donc toujours une construction intellectuelle. Il semble alors bien plus fécond de comprendre de qui elle émane et à quelles fins, que d'essayer d'en analyser la réalité fuyante, en termes économiques ou sociologiques.

Se former à la coopération transfrontalière s'est avant tout s'interroger sur l'évolution du concept, des fonctions et de la pratique des frontières. Cette démarche peut paraître incongrue voire décalée dans certains États-nations. Il s'agit d'une question tout à la fois politique, historique, sociale et anthropologique pour la France. Elle est quasi consubstantielle à toute pratique de terrain et encore plus lorsque l'on aborde la question de la recomposition territoriale

Notre culture juridique de l'organisation territoriale a conduit à privilégier dans toutes les réformes décentralisatrices, territoriales, le croisement de deux paramètres : les compétences et les périmètres. Cette méthode n'est pas mauvaise en soi, mais elle rencontre très vite la limite de son efficacité, en particulier depuis que la mobilité facilitée a renforcé les interdépendances territoriales. Il faudrait tout revoir, ce qui n'est pas possible, les changements institutionnels ne pouvant se faire, en France du moins, qu'à la marge quand tout le monde ou presque en est convaincu. Il y a là une quête désespérée de la recherche d'autres limites et la dernière réforme territoriale en cours l'illustre une fois de plus.

Pour les praticiens/enseignants du transfrontalier il ne s'agit plus désormais ni de constater la disjonction entre limites étatiques et territorialités ni de préconiser ou de regretter leur superposition, mais d'examiner les nouvelles modalités d'articulation du politique, du juridique, de l'économique, du social et du culturel. L'enjeu de la capitalisation et de la transmission est à ce prix. Aujourd'hui aussi bien les expressions politiques nationales, locales que celles de la recherche, sont timides voire inaudibles sur ces questions.

Prenons l'exemple de l'expression publique de la Présidence de la République et du Parlement. Depuis les lois de décentralisation en 1982, les prises de position sur la coopération transfrontalière, sont rares : trois propos publics tenus par des Président de la République, trois rapports d'origine parlementaires et un du conseil économique et social.

Une recherche documentaire<sup>32</sup> sur les discours présidentiels ayant eu à traiter de frontière, de coopération transfrontalière<sup>33</sup> depuis 1982, en a inventorié trois :

- le 30 septembre 1982, M. F. Mitterrand, devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à Strasbourg, place la coopération transfrontalière non comme un outil ponctuel mais comme un atout d'avenir qui a sa place dans la politique de l'Europe<sup>34</sup>
- en 1997 dans une déclaration commune des chefs d'États et de gouvernements français et allemand sur la coopération culturelle, prononcée lors du 70ième Sommet franco-allemand de Weimar, M. J. Chirac affirma que "...Pour avancer dans la mise en place du marché intérieur européen, nous souhaitons tirer le meilleur profit de la coopération transfrontalière ».<sup>35</sup>
- en mai 2010, M. N. Sarkozy, lors de son discours de Metz, va plus loin que ses prédécesseurs et affirme clairement l'absence de danger, et la nécessité, d'effectuer ainsi des rapprochements transfrontaliers <sup>36</sup> "(...) Je crois qu'il va falloir que nous nous disions, « l'unité de la France est faite, ce n'est pas un drame si dans les régions frontalières on peut prévoir des dispositifs adaptés, plus souples qui permettent aux élus d'imaginer, au-delà de nos frontières, des systèmes de collaboration ». (...)"

Les parlementaires se sont exprimés de leur côté trois fois :

- en mars 1996, avec le premier rapport au Premier Ministre, de M. J. Ueberschlag intitulé « La Coopération transfrontalière<sup>37</sup> »
- en mai 2005, avec le rapport de A. Lamassoure, ancien Ministre, Député Européen sur « les relations transfrontalières des collectivités territoriales » établi à la demande du Ministre des Affaires Étrangères et du Ministre Déléguée aux Affaires Européennes.

<sup>32</sup> Recherche réalisé par la MOT en juin 2010

<sup>33</sup> MOT recherche réalisée par Melle G. Panetrat.

<sup>34</sup> "(...) Je pense en particulier à cette coopération transfrontalière des collectivités et autorités territoriales. Cela peut paraître bien mince ou bien circonstanciel par rapport à tout ce qui vient d'être dit, et pourtant c'est un grand progrès que d'avoir pu ou que de prévoir, à l'heure actuelle, cet enjeu de parvenir à ratifier tous ensemble des dispositions de ce genre. Car qu'y a-t-il de plus politique dans le bon sens du terme que d'encourager une meilleure distribution des pouvoirs entre l'État et les autorités locales, de permettre à celles-ci de coopérer par-delà les frontières ? (...)"

<sup>35</sup> "(...) Nos deux pays ont ainsi réfléchi à une stratégie innovante exprimée par l'initiative sur l'emploi et la mobilité transfrontalière qui vise à intensifier la coopération entre les entreprises, notamment moyennes et petites, la formation professionnelle dans un sens plus européen et d'ouverture au partenaire, à simplifier et rapprocher les procédures administratives, développer l'information mutuelle et la coopération en matière de travail et d'emploi. Cet ensemble de mesures concrètes impliquant les acteurs économiques, les organisations professionnelles et les institutions de formation devra déboucher sur une mise en réseau des régions frontalières françaises et allemandes, élargie aux pays voisins (...)"

<sup>36</sup> "(...) je crois d'ailleurs qu'il va falloir qu'indépendamment des politiques nationales que nous mettons en œuvre, nous puissions, je le dis à Pierre LELLOUCHE, développer des politiques frontalières pour des régions comme la vôtre qui sont tellement proches d'autres pays et qui ne peuvent supporter sans dommages définitifs des contradictions législatives ou des distorsions de concurrence qui font que vous serez les premiers à en souffrir. Je crois qu'il va falloir que nous nous disions, « l'unité de la France est faite, ce n'est pas un drame si dans les régions frontalières on peut prévoir des dispositifs adaptés, plus souples qui permettent aux élus d'imaginer, au-delà de nos frontières, des systèmes de collaboration ». (...) Discours de Metz mai 2010

<sup>37</sup> Rapport de M. Jean Ueberschlag, Député Maire de St Louis « *La Coopération transfrontalière*<sup>37</sup>, Rapport au Premier Ministre, mars 1996. La coopération transfrontalière. De la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre une véritable politique transfrontalière. Mission de réflexion et de propositions. *Assemblée Nationale, 1996.- 141 p., tabl., annexe*

- en juin 2010 avec le rapport d'une mission parlementaire sur la politique transfrontalière.<sup>38</sup>

Le Conseil Économique et social, a publié un rapport<sup>39</sup> en novembre 1996.

Les préoccupations exprimées par ces rapports portent sur : la sécurité juridique, la mise en place d'une gouvernance territoriale, les distorsions de concurrence économiques et/ou fiscales et l'opérationnalité des projets.

La formation des acteurs de la coopération transfrontalière est évoquée dans le rapport « Lamassoure » et dans celui de juin 2010.

*4.2.2 ensuite il devient nécessaire d'approfondir l'hypothèse, déjà exprimée dans certains travaux, que nous vivons la fin historique du modèle « westphalien » de la frontière. Dans les espaces frontaliers/transfrontaliers le statut de la limite dans la construction territoriale est actuellement en refondation.*

La coopération transfrontalière est une pratique. En France, elle a le plus souvent précédé les normes et des règles édictées par l'Etat. Une grande partie des travaux de recherche porte sur de l'analytique, du savoir-faire, de l'échange de bonnes pratiques.

Or, les questions de « sens » sont devenues de plus en plus incontournables : la question du pourquoi avant celle du comment est là présente, dans période de forte recomposition territoriale.

Une des hypothèses de recherche sur le pourquoi est celle brillamment développée par des géographes (parmi lesquels notre collègue B. Reitel, fortement investi dans notre cycle Fare)<sup>40</sup>. L'hypothèse centrale est que nous vivons la fin historique du modèle « westphalien » de la frontière et que dans les espaces frontaliers transfrontaliers le statut de la limite dans la construction territoriale est actuellement en refondation.

Cette perspective est sans doute commune à nos États européens continentaux. N'oublions que l'Europe ce sont aussi les départements, territoires et pays d'outre mer (dont les régions ultra périphériques - RUP), qui sont des atouts majeurs à l'échelle mondiale pour établir de vastes espaces de coopération et faire de l'Union Européenne un acteur macro régional incontournable. Pour les territoires insulaires et ceux terrestres sur les autres continents, que signifie aussi la frontière et la coopération territoriale ?

<sup>38</sup> Mission composée des parlementaires suivant : Mmes F.Keller, M.T Sanchez-Schmidt et M. E.Blanc

<sup>39</sup> « La coopération transfrontalière au service de l'aménagement du territoire » rapport au Conseil Économique et Social - 26 et 27 novembre 1996 - 189 pages - par C.Estrosi

<sup>40</sup> « Après les frontières, avec les frontières - nouvelles dynamiques transfrontalières » Ed. l'Aube septembre 2006

Quelle pertinence, quelle signification donner au concept de macro région ?

L'entreprise que nous vivons aujourd'hui, à partir d'éclairages disciplinaires variées : économie, management, politique, géographie, linguistique, géopolitique, anthropologie et sociologie, participe à la clarification puis à l'émergence qui veut échapper au schématisme de l'idée d'un monde sans frontière. Ce défi est fascinant : c'est en effet sur le vieux continent européen que s'est forgé le concept de frontière<sup>41</sup>, c'est là aussi que les créations transfrontalières restent les plus intenses aujourd'hui, et ce sera peut être là que de(s) nouveaux concept(s) de frontières pourraient prendre corps. Parler des territoires transfrontaliers c'est parler d'espace physique où les catégories se brouillent mais où s'invente des objets d'entente et des objets de différenciation d'autant que la complexité ne se gère pas, par le découpage des disciplines, ni se réduit par des procédures qui séparent. La tentation de la simplification/court terme est constamment présente (disparition des frontières) alors les significations des fonctions de la frontière se sont déplacés, quelles trouvent d'autres significations (comme ressource locale), quelles marquent le territoire de proximité en se réinsérant dans des processus de recomposition territoriale novateur<sup>42</sup>.

La coopération transfrontalière n'a pas pour finalité de gommer les frontières, mais bien d'accompagner les territoires contigus dans l'évolution des fonctions frontalières au sein de l'espace communautaire. Dans un récent ouvrage intitulé « Éloge des frontières »<sup>43</sup>, R. Debray met en exergue que la « frontière est un facteur d'ouverture... » et que « ...à force de ne pas penser les frontières l'Europe n'arrive pas à s'assumer comme puissance ou comme un ensemble circonscrit... »

## 5. SOMMAIRE

### 1. Introduction

### 2. Les formations initiales et continues

#### 2.1 Se former à quoi et dans quel contexte ?

#### 2.2 Peut-on mettre en évidence une typologie des formations ?

#### 2.3 Les enjeux actuels des formations

---

<sup>41</sup> M. Foucher

<sup>42</sup> R. Botteghi « Aux coutures de l'Europe : défis et enjeux juridiques de la coopération transfrontalière » Ed. l'Harmattan - Paris, 2006. »

<sup>43</sup> R. Debray « Eloge des frontières » Ed. Gallimard - nov. 2010

### 3. Métiers et insertion professionnelle

#### 4. Préconisations et propositions

4.1 Préconisations en direction des professionnels, des néo - diplômés, sur les questions de capitalisation, de transferts de savoir et de savoir-faire et d'insertion professionnelle :

#### 4.2 Propositions d'axes de recherche théorique et/ou appliquée

*4.2.1 tout d'abord la nécessité de construire un « autre discours, imaginaire collectif » sur le rôle de cette limite, désormais l'une parmi d'autre, que constitue la frontière. c'est là le chantier de la nouvelle construction intellectuelle de la question territoriale transfrontalière.*

*4.2.2 ensuite il devient nécessaire d'approfondir l'hypothèse, déjà exprimée dans certains travaux, que nous vivons la fin historique du modèle « westphalien » de la frontière. Dans les espaces frontaliers/transfrontaliers le statut de la limite dans la construction territoriale est actuellement en refondation.*

### 6. Abstract

La contribution porte sur les formations initiales et continues (I) puis traite des questions des métiers, de l'insertion professionnelle (II). Elle se situe dans la continuité de précédents travaux cités dans la communication et formule des préconisations en direction des professionnels, des néo- diplômés ainsi qu'une proposition d'axe de recherche (III).

#### **I Formations initiales et continues**

- formations aux/sur les coopérations territoriales, transfrontalière en 2010.
- vers une typologie des formations (universitaires, continues....) ?
- les enjeux contemporains

#### **II Métiers et d'insertion professionnelle**

- formalisation et l'évolution du répertoire des métiers de la fonction publique territoriale de 2000 à 2010.
- de la logique « métiers - activités - compétences » à l'insertion professionnelle pérenne, quelle légitimité ?

#### **III Préconisations et propositions**

*Cinq préconisations en direction des professionnels, des néo- diplômés :*

- poursuivre la capitalisation et assurer la transmission (logique intergénérationnelle),

- intégrer dans les formations les acquis conceptuels et méthodologiques des recherches pluridisciplinaires sur l'évolution des fonctions des frontières, et leurs nouveaux rôles.
- faire exister ces concepts dans la vie quotidienne des idées,
- élargir le public cible traditionnel de nos formations,
- engager des actions de valorisation et de reconnaissance de ces métiers,

*Une proposition d'axe de recherche :*

Répondre à la nécessité de participer à l'élaboration d'un « autre discours, un autre imaginaire collectif » sur le rôle et les fonctions de cette limite, désormais l'une parmi d'autres, que constitue la frontière, pour nos territoires, en reprenant comme hypothèse centrale « que nous vivons la fin historique du modèle westphalien de la frontière ».